



Parc national de forêts

Objet
Procédure d'adhésion à la charte du
Parc national de forêts

PJ :
Délibération CA du Parc national de forêts
N°2022-23
Arrêtés préfectoraux 2020/274 et 2020/658

Suivi par : Véronique GENEVEY
Tél : 06 31 91 81 14
Veronique.genevey@forets-parcnational.fr

Madame la Préfète de la Région Grand-Est
Préfecture de Région Grand Est
5 Place de la République
67073 Strasbourg

Date
28 novembre 2022

N° chrono 2022-255

Madame la Préfète,

Suite à la campagne d'adhésion des communes à la charte du Parc national de forêts engagée en juin dernier, quinze des trente-deux communes non-adhérentes ont délibéré en faveur de leur adhésion, cinq communes de Haute-Marne et dix communes de Côte-d'Or : Ampilly-le-Sec, Bay-sur-Aube, Beneuvre, Chaugey, Coupray, Courlon, Etalante, Etrochey, La Chaume, Lignerolles, Lucey, Maisey-le-Duc, Noidant-le-Rocheux, Rivière-les-Fosses, Vitry-en-Montagne.

Le Conseil d'administration du Parc national de forêts a approuvé ces nouvelles adhésions lors de sa séance du 10 novembre 2022, par délibération n°2022-23, que vous trouverez jointe à ce courrier.

Le siège de l'établissement public du Parc national de forêts étant rattaché à la région Grand-Est, il vous revient de constater par arrêté l'ensemble des adhésions. Il serait judicieux que cet arrêté puisse intervenir avant la fin de l'année 2022 afin que les nouvelles communes adhérentes puissent bénéficier de la dotation biodiversité dès 2023.

L'aire d'adhésion du Parc national de forêts passera alors officiellement de 95 communes à 110 communes, dont la liste est la suivante :

Côte-d'Or :

Ampilly-le-Sec
Aignay-le-Duc
Aisey-sur-Seine
Avot
Beaulieu
Beaunotte
Belan-sur-Ource
Beneuvre
Bissey-la-Côte
Boudreville
Brémur-et-Vaurois
Brion-sur-Ource
Buncey
Bure-les-Templiers
Bussièrès
Chambain
Chamesson
Châtillon-sur-Seine
Chaugey

Chaumont-le-Bois
Chemin-d'Aisey
Courban
Courlon
Échalot
Etalante
Etrochey
Essarois
Faverolles-lès-Lucey
Gurgy-la-Ville
Grancey-le-Château-Neuve
La Chaume
Les Gouilles
Leuglay
Lignerolles
Louesme
Lucey
Maisey-le-Duc
Menesble

Minot
Moitron
Montigny-sur-Aube
Montmoyen
Prusly-sur-Ource
Recey-sur-Ource
Rocheft-sur-Brévon
Saint-Broing-les-Moines
Saint-Germain-le-Rocheux
Sainte-Colombe-sur-Seine
Salives
Semond
Thoires
Vanvey
Veuxhaullès-sur-Aube
Villiers-le-Duc
Villotte-sur-Ource
Vix
Voullaines-les-Templiers

Haute-Marne :

Aprey
Arbot
Arc-en-Barrois
Aubepierre-sur-Aube
Auberive
Aujeurres
Aulnoy-sur-Aube
Baissey
Bay-sur-Aube
Blessonville
Bricon
Bugnières
Chalancey
Châteauvillain
Colmier-le-Bas
Colmier-le-Haut
Coupray
Courcelles-en-Montagne

Cour-l'Évêque
Dancevoir
Faverolles
Giey-sur-Aujon
Latrecey-Ormoy-sur-Aube
Leffonds
Leuchey
Noidant-le-Rocheux
Marac
Mardor
Le Montsaigeonnais
Mouilleron
Orges
Ormancey
Perrogney-les-Fontaines
Poinsenot
Poinson-lès-Grancey
Praslay

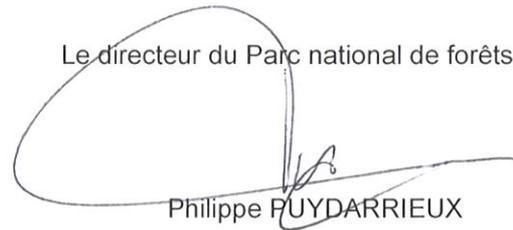
Richebourg
Rivière-les-Fosses
Rochetaillée
Rolampont
Rouelles
Rouvres-sur-Aube
Saint-Loup-sur-Aujon
Ternat
Vaillant
Le Val-d'Esnoms
Vals-des-Tilles
Vauxbons
Vesvres-sous-Chalancey
Villiers-sur-Suize
Vitry-en-Montagne
Vivey
Voisines

Pour mémoire vous trouverez en pièces jointes à ce courrier, les arrêtés pris en 2020 suite à la campagne d'adhésion conduite à la création du Parc national.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information sur cette procédure.

Veillez recevoir, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueux hommages et de ma considération distinguée.

Le directeur du Parc national de forêts



Philippe PUYDARRIEUX